

13303/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 septembre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour Malte

E 19088



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 septembre 2024
(OR. en)

13303/24

SOC 642
EMPL 427
GENDER 195

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour Malte

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre du conseil d'administration
de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour Malte**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes¹, et notamment son article 10,

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision (UE) 2022/832², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025.
- (2) Un siège de membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes est devenu vacant à la suite de la démission de M. Michael CAMILLERI.
- (3) Le gouvernement de Malte a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision (UE) 2022/832 du Conseil du 24 mai 2022 portant nomination des membres et suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (JO L 147 du 30.5.2022, p. 42).

Article premier

M^{me} Annalise DESIRA est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M. Michael CAMILLERI pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
